

M. Diefenbaker: J'avais l'impression que le droit était exigé par le propriétaire de l'élévateur qui était prié d'expédier le blé par voie de la baie d'Hudson.

L'hon. M. Chevrier: La question relève probablement de la Commission du blé, ce qui expliquerait pourquoi elle ne m'a pas été signalée. On m'informe que c'est bien ce qui en est. Je porterai volontiers la question à l'attention du ministre du Commerce.

M. Diefenbaker: J'approuve certes mon honorable ami. Je le répète, l'association établie en vue de favoriser l'utilisation du parcours de la baie d'Hudson a maintes fois soulevé la question. En outre, le ministre peut-il me dire si on se propose d'agrandir les installations à Churchill? Le député de Saskatoon l'a signalé, le volume des marchandises transportées par Churchill l'an dernier dépassait quelque peu celui de la période 1930-1934 alors que le parcours a beaucoup servi. N'oublions pas, non plus, les considérations d'ordre militaire qui entrent maintenant en ligne de compte.

Cet endroit revêt, dans la défense non seulement des provinces de l'Ouest mais encore du nord de notre pays, une importance stratégique telle que je prie le ministre de nous dire si son ministère a songé à étendre ou à accroître les installations actuellement disponibles. Je lisais, tout dernièrement, un article sur la coordination de la défense de l'Amérique du Nord. On y accordait à la baie d'Hudson une des premières places parmi les régions où les considérations d'ordre stratégique revêtaient une importance primordiale. J'aimerais savoir si les ministères des Transports et de la Défense nationale ont élaboré, en collaboration, des plans visant l'accroissement ou l'expansion des installations là-bas, d'ici un an ou deux.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable député veut parler, je suppose, des installations portuaires?

M. Diefenbaker: Oui.

L'hon. M. Chevrier: Nous pourrions discuter la question lorsque nous serons saisis du poste relatif à Churchill et à la Commission des ports nationaux.

M. Diefenbaker: On ne sait jamais à propos de quel crédit il faut soulever ces questions.

L'hon. M. Chevrier: L'un vise les chemins de fer, l'autre vise les ports.

M. Diefenbaker: Mais le ministre est chargé des deux.

L'hon. M. Chevrier: Il est certain que c'est à l'autre poste qu'il conviendrait de ratta-

cher la question soulevée par notre collègue. Néanmoins je puis lui dire dès maintenant,— et rien ne sera changé, je pense, quand nous arriverons plus tard à ce poste lui-même,— qu'advenant le cas où le trafic et la quantité des céréales acheminée par Churchill seraient plus considérables, la Commission des ports nationaux prévoirait à son tour l'augmentation des moyens matériels nécessaires à cette fin. Elle me dit, et j'ai moi-même pu voir ces aménagements portuaires, que ceux-ci suffisent largement en ce moment au trafic dans les deux sens, surtout au déchargement des navires en arrivage, qui sont en tout petit nombre si on les compare aux autres. En ce qui concerne ceux-ci, les personnes qui sont passées dernièrement par Churchill ont sûrement dû être impressionnées par les docks et les élévateurs perfectionnés dont ce port est doté. Notre collègue de Souris a même dit un mot des séchoirs qu'on y trouve aujourd'hui. Je puis dire à l'honorable député que, sauf erreur, aucun poste du budget des dépenses ne vise l'extension des aménagements portuaires du point de vue du trafic.

Les honorables députés de Saskatoon et de Lake-Centre ont soulevé un autre point. On a adressé au Gouvernement et particulièrement à la Commission du blé certaines réclamations au sujet de la suppression des droits de détournement injustifiés qu'exigent les exploitants d'élévateurs de l'Ouest, droits d'un cent et demi à deux cents le boisseau de céréales, lorsque celles-ci sont expédiées par Churchill. C'est bien à cela, je pense, que songeait mon honorable collègue?

Le ministère du Commerce nous informe que cette question a été déférée à un comité permanent de la Chambre, où le président de la Commission canadienne du blé a déclaré qu'on ne pouvait apporter aucune modification en ce moment à ces frais traditionnels. Cette déclaration, le ministre du Commerce l'a approuvée. La question n'est certes pas du ressort du ministère des Transports. Les honorables députés l'ont sans doute soulevée afin d'attirer l'attention de l'un ou de l'autre ministre, et la présente discussion permettra au ministre compétent d'en prendre connaissance.

M. Knight: Les paroles du ministre me démontrent que ces frais sont imposés par les sociétés d'élévateurs. Ce sont ces sociétés qui établissent ces charges.

L'hon. M. Chevrier: Parfaitement.

M. Wright: J'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Actuellement la difficulté consiste à trouver les wagons pour transporter les céréales par voie du chemin de fer de la baie d'Hudson au port de Churchill. Les